



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 juin 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 26 juin 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de HUISSEAU SUR MAUVES, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Joëlle TOUCHARD (Baule), Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVE (Coinces), Mesdames Nicole FOUCAULT (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Guy BONNEVILLE (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Pierre BRECHENMACHER (Huisseau sur Mauves), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Roger NANTOIS (Messas), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Jean Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Madame Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Messieurs Eric DAVID (Sougy), Thierry CLAVEAU (Villamblain).

Ainsi que : Messieurs Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Monsieur Jean GUDIN (Baccon), Madame Monique BEAUPERE (Bricy), Monsieur Jean-Michel LOPES (Gidy et Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Mesdames Brigitte CHASSAING (Gidy), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Michel SILVESTRE (Tavers), Jean BILLARD (Tavers), Serge GOMBAULT (Trinay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Mesdames Nathalie ARTIGES MAUNOURY (Conseillère technique régionale), Sonia CORMONS (Trésorerie), Messieurs Gérard DEGRAVE (UDAF45), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Président du Conseil Général).

Monsieur le Maire de Huisseau sur Mauves accueille les membres du Comité Syndical. Monsieur le Président remercie Monsieur BRECHENMACHER et présente l'ordre du jour. Il précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour concernant la demande d'agrément pour recevoir un service civique au sein de la structure.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du contrat de travail de Mademoiselle Camille DUBRULLE.

Monsieur le Président rappelle aux Membres que le Pays est lauréat de l'appel à projet Plan Climat Energie Territorial. Il précise que le Pays s'était engagé à recruter un chargé de mission pour élaborer ce projet. Monsieur le Président informe les Membres que 80 candidatures ont été reçues et 5 personnes auditionnées. Il invite Mademoiselle DUBRULLE à se présenter. Mademoiselle DUBRULLE explique son parcours professionnel et les raisons de sa candidature au Syndicat. Madame S.MARTIN rappelle le financement du poste sur 3 ans soit 50 % du programme Leader, 30 % de la Région Centre et 20 % de l'ADEME.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le contrat de travail de la chargée de mission PCET, à compter du 2 mai 2013 pour une durée de trois ans ;
- de fixer son traitement en fonction de l'indice brut 466 (indice majoré 408) correspondant à la grille indiciaire des attachés territoriaux, auquel s'ajoutent l'indemnité d'exercice de mission conformément aux délibérations n°01-05 et n°03-05 du Comité Syndical et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires éventuellement accordée par arrêté nominatif ;
- d'autoriser la chargée de mission PCET, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon les barèmes en vigueur conformément à un ordre de mission permanent qui lui est délivré par le Président ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-12)**

3 – Approbation du contrat de travail de Madame Michelle EON.

Monsieur le Président rappelle aux Membres que Madame EON a été recrutée au sein du Pays en janvier 2009. Il ajoute qu'elle donne entière satisfaction et souhaite renouveler son contrat.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le contrat de travail de l'assistante de direction/comptable, à compter du 2 mai 2013 pour une durée d'un an ;
- de fixer son traitement en fonction de l'indice brut 382 (indice majoré 352) correspondant à la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, auquel s'ajoutent l'indemnité d'exercice de mission conformément aux délibérations n°01-05 et n°03-05 du Comité Syndical et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires éventuellement accordée par arrêté nominatif ;

- d'autoriser l'assistante de direction/comptable, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon les barèmes en vigueur conformément à un ordre de mission permanent qui lui est délivré par le Président ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-13)**

4- Décision concernant la protection sociale complémentaire suite à la consultation du Centre de Gestion.

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure de mise en concurrence a été effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret concernant la mise en place de la protection sociale complémentaire pour la santé et la prévoyance.

Madame S.MARTIN explique que les résultats de l'appel d'offres ont été envoyés le matin même et qu'elle n'a pu analyser toutes les conditions dans le détail. Elle précise cependant qu'en matière de santé, le Centre de Gestion a retenu l'offre de Publiservices avec la Mutuelle Générale et qu'en matière de prévoyance, c'est l'offre de MUTAME avec la MNT.

Monsieur le Président souhaite connaître le choix que les Mairies présentes dans l'Assemblée ont effectué. Monsieur le Président précise que le Comité Syndical doit se positionner sur le fait d'adhérer ou non aux risques santé, risques prévoyance, ou sur les 2 risques. A l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de se positionner sur les 2 risques. Il est cependant convenu que l'Agent de Développement consulte les agents du Pays pour connaître leurs besoins. Monsieur le Président propose que suite à la consultation des salariés en interne, il soit confié au Bureau du Syndicat le choix de fixer le montant de la participation et le choix de mettre en place une modulation de ce montant en fonction des revenus et/ou de la composition du foyer.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le principe d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé et le risque prévoyance,
- de déléguer au Bureau du Syndicat le niveau de participation en euros, fixe ou variable, en fonction des revenus et/ou de la situation familiale.
- d'adhérer aux conventions de participation donnant lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion pour un montant annuel,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-14)**

5- Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat compte parmi ses agents : 2 titulaires de la fonction publique territoriale et 2 contractuels. Il précise que Madame EON répond aux critères d'éligibilité pour accéder à la titularisation par voie de sélection professionnelle.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, joint en annexe à la présente délibération,
- de confier, par convention jointe en annexe à la présente délibération, au Centre de gestion du Loiret, l'organisation des sélections professionnelles, prévues à l'article 18 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, pour le grade de rédacteur territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires (28 €) au budget du Syndicat,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-15)**

6- Demande d'agrément pour recevoir un service civique

Madame S.MARTIN explique que le Syndicat doit faire face à une dépense imprévue de ressources humaines et a donc annulé le recrutement sur la santé et l'a différé dans le temps. Elle ajoute que le Bureau du Syndicat a souhaité explorer la piste d'un service civique pour mener cette mission. Monsieur le Président précise que cette dépense imprévue concerne une facture de la CNRACL pour un ancien agent qui a passé 5 ans en tant que contractuel dans la structure, qui a obtenu le concours d'ingénieur et qui a demandé à valider ses années de services. Cette facture, qui s'élève à 15 000 €, correspond au différentiel entre ce que le Syndicat a versé à l'IRCANTEC et ce qu'il aurait dû verser à la CNRACL.

Monsieur LE GALLO s'interroge sur ce dispositif rétroactif et sur le fait que seule la réussite au concours permet à l'agent de changer de caisse de retraite. Madame LANGLOIS explique que sa collectivité a également fait face à ce type de dépenses. Madame S. MARTIN précise que le même calcul existe sur la part salariale et que cela peut aussi se conclure par le fait que l'agent doit aussi verser un certain montant à la CNRACL.

Monsieur le Président rappelle le dispositif du service civique.

Monsieur le Président propose aux membres :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,
- de l'autoriser à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- de l'autoriser à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- de l'autoriser à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire mensuel d'un montant prévu par l'article R121-5 du Code du service national (7,43 % de l'indice brut 244 soit 103,90 € au 1er janvier 2012), pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-16)**

7 – Etude économique des zones d'activités et schéma d'accueil des entreprises

Monsieur le Président rappelle aux Membres l'historique de cette étude, à savoir un regroupement entre la Communauté de Communes du Val des Mauves et celle du Canton de Beaugency. Il précise que le Pays avait également pris l'engagement d'effectuer une étude économique dans le cadre du Contrat Régional de Pays et du futur Schéma de Cohérence Territoriale. Il détaille le contenu du cahier des charges, à savoir une phase diagnostic avec l'analyse quantitative et qualitative des zones, l'analyse de l'offre et de la demande de foncier et d'immobilier d'entreprises. Il ajoute que ce diagnostic permettra de définir une typologie et une hiérarchisation des zones conduisant à la définition d'une stratégie à court, moyen et long termes et à un programme d'actions.

Il ajoute que le Comité de Pilotage sera composé du Président du Pays et de 3 représentants par Communautés de Communes. Il précise que le financement s'effectuera à 80 % par le Contrat Régional, 15 % par les 3 Communautés de Communes et 5 % par le Pays.

Concernant le calendrier, Monsieur le Président informe les Membres que la consultation partira dans les prochains jours et que l'étude doit être rendue pour février 2014. Monsieur HERVE demande que l'étude soit terminée en janvier 2014.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le cahier des charges tel que présenté,
- de lancer la consultation selon la procédure à marché adapté,
- de solliciter les subventions auprès du Contrat Régional de Pays Loire Beauce, Module Formation, Développement et Innovation Economique,
- de négocier et signer des conventions avec les communautés de communes,
- d'approuver la composition du comité de pilotage,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-17)**

8 – Arrêt du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 29 janvier 2013, l'Assemblée avait approuvé la modification des statuts du Syndicat pour modifier le périmètre et pour ajouter la compétence SCOT. Il précise que les 3 Communautés de Communes ont délibéré favorablement, ainsi que 38 communes sur 40. Il informe les Membres que l'arrêté préfectoral approuvant les statuts a été signé le 20 juin dernier. Il précise aux Membres qu'il convient maintenant d'arrêter le périmètre.

Il informe les Membres qu'un travail de concertation et de cohérence est entrepris avec les Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire et Sologne Val Sud et également avec la Communauté d'Agglomération Orléans – Val de Loire. Il précise que la même démarche sera entreprise avec les structures limitrophes en Eure et Loir et en Loir et Cher.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver que le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Beauce soit le périmètre du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,
- de demander à Monsieur le Préfet de publier, par arrêté, ce périmètre,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-18)**

9 – Plan Climat Energie Territorial

Monsieur le Président précise que Mademoiselle DUBRULLE travaille actuellement sur les modalités de la concertation et sur la mobilisation du Conseil de Développement. Il regrette que le Conseil soit moins dynamique et souhaite une mobilisation importante de ses Membres dans le cadre du Plan Climat.

Il précise qu'une réunion d'information est prévue le 5 juillet prochain concernant les Taillis Courte Rotation et les eaux et boues de station d'épuration. Monsieur P. GUDIN précise que le Département pourrait être intéressé concernant les délaissés de voiries dont il a la gestion.

Monsieur le Président précise aux Membres qu'un projet de coopération est en cours de définition avec plusieurs GAL en Ardèche, dans l'Allier, en Mayenne et dans le Beaujolais. Mademoiselle DUBRULLE détaille les projets (création d'un kit pédagogique, d'une climat box, organisation d'Educ'Tour...).

Monsieur le Président propose aux membres :

- de valider l'accord de coopération,
- de créer et d'adhérer aux groupements de commandes constitués pour :
 - o Le kit pédagogique, et de désigner comme coordonnateur la Communauté de Communes Cévennes et Montagnes Ardéchoises,
 - o La Climat Box, et de désigner comme coordonnateur la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
- de le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, un Vice-président,
- de l'autoriser à négocier les différents points de l'accord de coopération et les conventions de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région Centre, du Département du Loiret, et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- de lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre du groupement de commandes,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. (**Délibération 13-19**)

10 – Etat d'avancement du Contrat Régional de Pays 2012-2016

Monsieur le Président rappelle que le Contrat a été signé le 2 avril dernier avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Il informe les Membres que suite au Bureau du Pays du 6 juin, le taux d'engagement est de 15,24 %. Il précise que 2 enveloppes complémentaires viennent s'ajouter au Contrat : l'enveloppe Logement et l'enveloppe Cœur de Village. Madame S. MARTIN rappelle que les communes ont jusqu'au 12 juillet pour remettre le formulaire d'intention à la Région et au Pays. Plusieurs Membres s'étonnent du délai très court de remise des formulaires. Madame S. MARTIN rappelle que la présentation a été faite le 12 mars dernier par la Directrice de l'Aménagement du Territoire, Fabienne DUPUIS, et que cette date a été communiquée. Madame S. MARTIN représente l'appel à projet Cœur de Village. Monsieur le Président propose qu'un courrier soit adressé à la Région pour demander un report de la date.

Madame S.MARTIN précise également que des plaquettes de présentation du Contrat ont été remises à chaque personne et qu'elles seront envoyées aux personnes absentes par courrier. Monsieur le Président en profite pour remercier le travail de l'Agent de développement et informe que les Élus détiennent toutes les informations utiles dans leur plaquette.

11 – Etat d'avancement du Programme Leader 2009-2015

Monsieur le Président rappelle que le programme Leader se termine en avril 2015. Il informe les Membres que suite au Comité de Programmation du 13 juin, le taux d'engagement est de 61 %.

Madame S.MARTIN précise que les fonds européens seront redéployés sur la période 2014-2020 avec une gestion décentralisée à la Région Centre. Elle informe les Membres que la programmation Leader sera lancée en 2015. Elle précise que dès que le Pays aura plus d'informations, une présentation des fonds européens et de l'appel à projet Leader sera effectuée en Comité Syndical.

12 – Questions diverses

Monsieur le Président informe les Membres que Madame ARTIGES-MAUNOURY quitte ses fonctions au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire mais reste à la Région au service patrimoine.

Monsieur le Président informe également les Membres d'une formation ADEME sur le plan climat en septembre et que les renseignements sont à prendre auprès de Camille ou de Sandra.

Enfin, il rappelle aux Membres que le week-end du 28 au 30 juin à Saint Péray la Colombe, l'orgue fête ses 10 ans avec une exposition, des concerts, ... Il rappelle que cet évènement est un incontournable de la Route du Blé en Beauce 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune de Huisseau sur Mauves. La séance est levée à 19 heures 30.